

LES SALAIRES PAR SECTEUR ET PAR BRANCHE PROFESSIONNELLE EN 2009 : en recul dans le secteur des activités financières et d'assurance

En 2009, dans le secteur privé et semi-public, la rémunération brute mensuelle moyenne des salariés en équivalent-temps plein était de 2 708 euros (+1,0 % par rapport à 2008) et le salaire moyen net de tous prélèvements sociaux de 2 042 euros (+1,3 %). Comme en 2008, le salaire net moyen est plus élevé et plus dynamique dans les entreprises de 500 salariés ou plus que dans celles de taille inférieure.

Bien qu'il reste plus élevé que celui des autres catégories socioprofessionnelles, le salaire net moyen des cadres a reculé de 1,5 % en 2009. Ce recul se constate dans plusieurs secteurs d'activité mais il est particulièrement marqué dans celui des activités financières et d'assurance. Dans ce secteur, la forte contraction du salaire net moyen des cadres (-5,1 %) est la principale raison du recul de 1,6 % du salaire net moyen.

Dans presque tous les secteurs industriels, la progression des salaires a connu un net ralentissement par rapport à 2008 (+1,4 % contre +3,7 %), à l'exception de l'industrie pharmaceutique où le salaire net moyen a été en 2009 plus dynamique qu'en 2008.

Agrégées selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS), les branches professionnelles du commerce principalement alimentaire et du nettoyage, manutention, récupération et sécurité sont celles où la croissance du salaire net moyen a été la plus forte (respectivement +3,5 % et +2,8 %).

En 2009, la rémunération brute mensuelle moyenne (1) en équivalent-temps plein (EQTP) d'un salarié du secteur privé et semi-public (encadré 1) s'est élevée à 2 708 euros, en hausse de 1,0 % par rapport à 2008, et le salaire net mensuel à 2 042 euros, en hausse de 1,3 % (tableau 1).

Les évolutions des rémunérations par catégorie socioprofessionnelle et par sexe entre 2008 et 2009 font l'objet d'une publication par l'Insee [1]. Cette étude détaille plus spécifiquement les évolutions par taille d'entreprise, secteur d'activité et branche professionnelle.

En euros courants, les salaires ont progressé moins vite en 2009 qu'en 2008, année au cours de laquelle la rémunération brute moyenne avait augmenté de 3,1 % et le salaire net de 3,3 %. La progression modérée des rémunérations en 2009 s'inscrit dans un contexte de faible inflation et de forte détérioration de l'activité et de l'emploi salarié. En 2009, le recul du produit intérieur brut s'est accentué (-2,7 %, contre -0,1 % en 2008 [2]) et l'emploi salarié du secteur marchand non agricole a chuté de 2,0 %, après une baisse de 1,1 % en 2008 [3]. Selon l'Insee, le chômage technique ou partiel a fortement progressé, passant de 0,1 % de la population active au 1^{er} trimestre 2008 à un maximum de 1,0 % au 2^e trimestre 2009, ce qui a pesé sur les rémunérations des salariés concernés (2). Par ailleurs, la hausse des prix à la consommation (y compris tabac) a été proche de zéro en moyenne annuelle (+0,1 %) alors qu'elle avait atteint 2,8 % en 2008. Si elle a limité la pro-

(1) Les salaires sont désormais mesurés en EQTP et ne se limitent plus comme précédemment aux seuls salariés à temps complet afin de tenir compte des postes à temps partiel qui représentaient près de 14 % du volume de travail en 2009 [1]. Du fait de ce changement de concept, les résultats de la présente étude ne sont pas directement comparables aux précédentes publications sur ce thème.

(2) Les salariés concernés par le dispositif de chômage partiel perçoivent, pour chaque heure chômée, une indemnité égale à 60 % de leur rémunération horaire brute servant d'assiette aux calculs de l'indemnité des congés payés. Depuis mai 2009, des conventions d'APLD peuvent être conclues pour une période de 3 mois à un an. Dans ce cadre, l'indemnisation est portée à 75 %.

Tableau 1 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein des salariés par catégorie socioprofessionnelle en 2008 et 2009

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Montant mensuel en 2009 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Montant mensuel en 2009 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
Cadres*	5 261	5 186	-1,4	3 909	3 851	-1,5
Professions intermédiaires	2 807	2 799	-0,3	2 102	2 104	0,1
Employés	1 930	1 946	0,8	1 463	1 481	1,2
Ouvriers	2 009	2 042	1,6	1 529	1 563	2,2
Ensemble	2 682	2 708	1,0	2 016	2 042	1,3

*Y compris chefs d'entreprise salariés.

Note : le codage et la méthode d'imputation des catégories socioprofessionnelles a été modifié en 2009 ; les données 2008 ont été rééchantillonnées selon cette nouvelle méthode et ne sont pas directement comparables aux résultats des années antérieures.

Lecture : en 2009, la rémunération moyenne en équivalent-temps plein d'un cadre s'élevait à 5 186 euros bruts par mois, soit 1,4 % de moins qu'en 2008.

Champ : salariés des entreprises du secteur privé et semi-public, hors apprentis ; France entière.

Source : Insee, DADS.

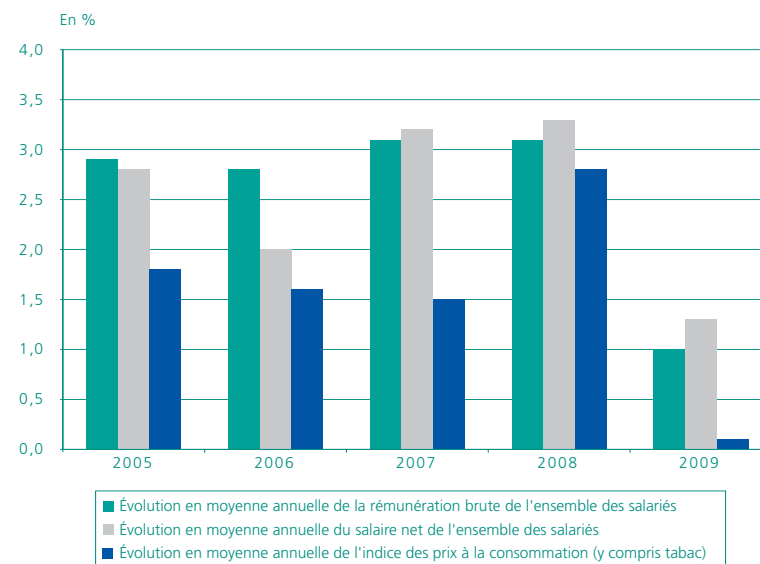
gression des salaires en euros courants via les mécanismes d'indexation habituels et notamment une revalorisation du Smic plus faible en 2009 qu'en 2008 (+1,3 %, contre +3,2 %), cette faible inflation a en revanche soutenu mécaniquement les salaires en euros constants (graphique 1). Le salaire net moyen a augmenté de 1,2 % en euros constants en 2009 alors qu'il n'avait progressé que de 0,4 % en 2008 (et 1,7 % en 2007).

Les salaires ont plus fortement progressé dans les entreprises de 500 salariés ou plus

En 2009, comme en 2008, la croissance du salaire net d'un EQTP en euros courants a été plus forte dans les entreprises de 500 salariés ou plus que dans celles de taille inférieure : elle a atteint 2,3 % (tableau 2), soit un point de moins qu'en 2008 (+3,3 %). La décélération la plus importante a été enregistrée dans les entreprises de moins de 10 salariés : le salaire net moyen n'a augmenté que de 0,7 % en 2009 après +3,7 % en 2008. Le fort ralentissement de la croissance du salaire net moyen dans les entreprises de moins de 10 salariés est à mettre en partie en relation avec une revalorisation du Smic plus faible qu'en 2008 (+1,3 % au 1^{er} juillet 2009, +3,2 % au 1^{er} juillet 2008), une part importante des salariés des entreprises de moins de 10 salariés étant concernée par la revalorisation du Smic (26,5 % contre environ 6 % des salariés des entreprises de 10 salariés et plus en 2009 [4]).

Le salaire net mensuel est d'autant plus élevé que l'entreprise est grande : 2 266 euros en moyenne dans une entreprise de 500 salariés ou plus, 2 062 euros dans une entreprise de 100 à 249

Graphique 1 • Évolutions moyennes annuelles des rémunérations des salariés en équivalent-temps plein et des prix à la consommation depuis 2005



Lecture : en 2009, la rémunération brute moyenne d'un équivalent-temps plein a augmenté de 1,0 % et le salaire net de 1,2 % tandis que les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 %.

Champ : salariés des entreprises du secteur privé et semi-public ; France entière.

salariés, 1 903 euros dans une entreprise de 10 à 19 salariés et 1 717 euros dans une entreprise de 1 à 9 salariés (tableau 2). Le salaire net moyen d'un EQTP dans une très petite entreprise (1 à 9 salariés) est inférieur d'environ 20 % à celui prévalant dans une entreprise de 10 salariés et plus (2 115 euros). Cet écart s'explique en partie par les différences des caractéristiques d'emploi entre les deux types d'entreprise : les salariés des entreprises de moins de 10 salariés sont plus jeunes, travaillent plus souvent dans des secteurs moins rémunérateurs et occupent plus souvent des positions d'ouvriers et d'employés [5].

Les salaires ont été plus dynamiques dans le secteur de la construction

En 2009, le salaire net moyen d'un EQTP a augmenté de 1,4 % dans l'industrie (tableau 3), en



Source : Insee, DADS ; calculs Dares.

Tableau 2 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par tranche de taille d'entreprise, en 2008 et 2009

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Montant mensuel en 2009 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Montant mensuel en 2009 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
De 0 à 9 salariés	2 225	2 234	0,4	1 705	1 717	0,7
De 10 à 19 salariés	2 469	2 490	0,8	1 885	1 903	0,9
De 20 à 49 salariés	2 570	2 587	0,6	1 953	1 968	0,8
De 50 à 99 salariés	2 643	2 632	-0,4	1 988	1 981	-0,4
De 100 à 249 salariés	2 729	2 760	1,1	2 034	2 062	1,4
De 250 à 499 salariés	2 833	2 868	1,3	2 100	2 124	1,1
500 salariés ou plus	2 968	3 024	1,9	2 214	2 266	2,3
Ensemble	2 682	2 708	1,0	2 016	2 042	1,3

Lecture : en 2009, la rémunération en équivalent-temps plein d'un salarié d'une entreprise de 1 à 9 salariés s'élevait en moyenne à 2 234 euros bruts par mois, soit 0,4 % de plus qu'en 2008.

Champ : salariés des entreprises du secteur privé et semi-public, hors apprentis ; France entière.

Source : Insee, DADS.

net ralentissement par rapport à 2008 (+3,7 %). Cette plus faible progression des salaires dans l'industrie a eu lieu dans un contexte de forte contraction de la production manufacturière (-11,6 % en volume) et s'est fait sentir dans presque tous les secteurs industriels. Le secteur de l'industrie pharmaceutique fait toutefois exception : le salaire net moyen des EQTP a été plus dynamique en 2009 (+4,4 %) qu'en 2008 (+2,9 %). Dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport et dans celui de la métallurgie et fabrication d'autres produits métalliques, le salaire net moyen d'un EQTP a très peu progressé par rapport à 2008 (+0,5 % et +0,1 % respectivement) et le salaire brut moyen s'est même contracté (-1,4 % et -0,9 % respectivement).

Le secteur de la cokéfaction et du raffinage et celui de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné sont les plus rémunérateurs avec respectivement des salaires nets mensuels moyens de 3 235 euros et 3 002 euros. En revanche, les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ainsi que les industries alimentaires sont les secteurs les moins rémunérateurs avec des salaires nets mensuels en EQTP de 1 766 et 1 767 euros.

Le salaire net moyen a plus augmenté dans le secteur de la construction (+2,3 %) que dans l'industrie. La croissance du salaire net dans ce secteur a été soutenue par celle des ouvriers (+3,4 %). La construction fait toujours partie des secteurs qui offrent les rémunérations les plus faibles : 1 880 euros nets par mois en moyenne.

Les salaires se contractent dans le secteur des activités financières et d'assurance

Dans le tertiaire, le salaire net mensuel d'un EQTP a augmenté en moyenne de 1,1 % en 2009 (tableau 3), en fort ralentissement par rapport à 2008 (+3,3 %).

Encadré 1

LES DADS : SOURCE STATISTIQUE POUR MESURER LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration. Les résultats sont issus de l'exploitation du sondage au 12^e des déclarations de 2008 et 2009. Les données sont définitives pour 2008 et semi-définitives pour 2009. Les évolutions présentées ici portent sur l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public. Sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents de la fonction publique d'État, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les personnels des services domestiques ainsi que les apprentis.

La rémunération brute correspond à l'intégralité des traitements, salaires, appointements et commissions de base perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Elle intègre les primes et gratifications, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et indemnités compensatrices de congés non pris, les avantages en nature imposables, les frais professionnels, le supplément familial, les contributions patronales à des régimes complémentaires ou supplémentaires de retraite ou de prévoyance, les indemnités de mise à la retraite ou de licenciement pour la partie qui excède les montants conventionnels ou légaux, les sommes versées au titre de l'intéressement (placées ou non sur un plan d'épargne), les sommes versées au titre de la participation.

La rémunération nette est calculée à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Elle est nette de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Elle ne comprend pas la participation ni la fraction des indemnités de licenciement non imposables. Elle comprend l'intéressement, sauf si ce dernier est placé sur un plan d'épargne entreprise.

Le salaire en **équivalent-temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au *pro rata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 € compte pour 0,4 (=0,5*0,8) EQTP rémunéré 25 000 € par an.

Dans les activités financières et d'assurance, la rémunération brute moyenne d'un EQTP s'est contractée de 2,0 % en 2009 et le salaire net de 1,6 % (tableau 3). Cette contraction est due au recul de la rémunération moyenne versée aux cadres dans ce secteur (-5,1 % pour le salaire net en euros courants), les rémunérations des autres catégories socioprofessionnelles ayant évolué positivement. En effet, les cadres étant les plus

concernés par les éléments variables de rémunération, ils ont pâti du repli des primes et autres compléments de rémunération consécutif à la crise financière et à la récession de 2008-2009.

En revanche, dans les télécommunications, les activités immobilières et les activités de services administratifs et de soutien, la croissance du salaire net moyen d'un EQTP est restée dynamique avec respectivement +4,7 %, +3,6 % et +3,3 %.

Néanmoins, malgré le recul des salaires, le secteur des activités financières reste l'un des plus rémunérateurs, avec 3 022 euros nets par mois en moyenne pour un EQTP (4 697 euros nets pour les cadres). L'édition, audiovisuel, diffusion et la recherche-développement scientifique offrent également des rémunérations élevées avec respectivement 3 030 euros et 3 019 euros nets pour un EQTP. Les activités de services administratifs et de soutien, l'hébergement-restauration et l'action sociale ferment la marche avec respectivement 1 553, 1 518 et 1 477 euros nets mensuels (tableau 3).

Une forte progression dans les branches de la propreté, du commerce alimentaire et de la pharmacie

Les salaires peuvent également être analysés par branche professionnelle. Tous les salariés d'une branche professionnelle sont couverts par une même convention collective. Les branches peuvent être regroupées à des fins statistiques selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS, encadré 3).

Entre 2008 et 2009, le salaire net moyen d'un EQTP a été particulièrement dynamique dans les branches professionnelles du commerce principalement alimentaire et du nettoyage, manu-

tentation, récupération et sécurité, avec respectivement +3,5 % et +2,8 % (tableau 4). La hausse du salaire net a été particulièrement forte dans la branche des entreprises de propreté (+4,1 %), en lien avec une forte revalorisation du salaire conventionnel (+3,0 %). De même, dans les branches des travaux publics ouvriers, de l'industrie pharmaceutique et du commerce à prédominance alimentaire, la croissance du salaire conventionnel (respectivement +2,1 %, +2,6 % et +2,8 %) a pu soutenir la croissance du salaire net (respectivement +3,1 %, +2,9 % et +3,5 %).

En revanche, le salaire net moyen d'un EQTP a reculé dans les branches des sociétés d'assurance (-1,1 %), des banques (-3,0 %) et des bureaux d'études techniques (-1,0 %) malgré la progression soutenue du salaire conventionnel dans ces branches en 2009 (respectivement +2,2 %, +3,7 % et +3,3 %). Ce recul tient au repli des primes et autres éléments variables de rémunération, suite à la crise financière de 2008 et à la récession qui s'en est suivie.

En 2009, la hiérarchie des regroupements conventionnels est la même qu'en 2008. Les branches des banques, des établissements financiers et des assurances continuent d'offrir les salaires moyens les plus élevés, avec 2 903 euros nets par mois pour un EQTP (tableau 4). Viennent ensuite les branches de la chimie et de la pharmacie et celles des bureaux d'études et prestations de services aux entreprises avec des salaires nets moyens de 2 665 et 2 641 euros par mois. À l'opposé, la branche de la coiffure et les branches du nettoyage, de la manutention, de la récupération et de la sécurité continuent d'afficher les salaires nets mensuels les plus faibles avec, respectivement, 1 267 euros et 1 464 euros.

Claire ANDRÉ (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Bichler G., Kerjosse R. (2011), « Les salaires dans les entreprises. En 2009, les salaires progressent de 1,2 % en euros constants », *Insee Première* n° 1384, Insee, décembre.

[2] Houriez G., Passeron V., Perret A. (2011), « Les comptes de la nation en 2010 : la croissance repart », *Insee Première* n° 1349.

[3] Goarant C., Minni C., Pasquereau A., Rémy V., Tovar M-L., Debauche É., Thélot H. (2010), « Emploi, chômage et population active : bilan de l'année 2009 », *Dares Analyses* n° 050, juillet.

[4] Jauneau Y., Dubois H. (2009), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} juillet 2009 », *Premières Informations* n° 49.1, Dares.

[5] Jauneau Y., Dubois H. (2011), « Emploi et salaires dans les très petites entreprises entre 2000 et 2009 », *Dares Analyses* n° 064, août.

Tableau 3 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par secteur d'activité, en 2009

Activité économique de l'établissement (A17, A38)	Effectif salarié au 31 décembre 2009 (1)	Rémunération brute		Salaire net	
		Montant mensuel en 2009 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2009 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	320 200	3 264	2,5	2 506	2,3
BZ : Industries extractives	25 100	2 878	-0,2	2 142	0,7
DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	158 800	3 826	2,8	3 002	2,0
EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	136 400	2 670	2,5	1 985	2,8
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	512 000	2 383	1,3	1 767	1,7
C2 : Cokéfaction et raffinage	10 700	4 754	1,1	3 235	1,3
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	443 700	3 253	0,9	2 388	1,6
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	134 100	3 804	0,7	2 778	2,2
CJ : Fabrication d'équipements électriques	120 900	3 062	3,2	2 236	3,2
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a	188 700	2 990	0,1	2 213	0,4
C4 : Fabrication de matériels de transport	349 200	3 320	-1,4	2 495	0,5
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	1 529 000	2 793	1,0	2 072	1,4
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	118 800	2 330	0,5	1 766	1,6
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	216 600	2 553	1,0	1 918	1,0
CE : Industrie chimique	138 300	3 672	1,3	2 622	1,2
CF : Industrie pharmaceutique	81 200	4 182	5,0	2 906	4,4
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	297 600	2 663	0,6	1 981	1,1
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	398 100	2 657	-0,9	2 001	0,1
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	278 400	2 670	1,3	2 005	1,9
FZ : Construction	1 411 300	2 475	1,9	1 880	2,3
GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 925 600	2 448	1,3	1 844	1,7
HZ : Transports et entreposage	1 303 600	2 585	1,6	2 023	1,6
IZ : Hébergement et restauration	838 000	1 965	1,1	1 518	1,3
JZ : Information et communication	665 600	3 820	0,6	2 893	0,8
JA : Édition, audiovisuel et diffusion	195 700	4 034	1,0	3 030	0,6
JB : Télécommunications	148 300	3 577	2,7	2 852	4,7
JC : Activités informatiques et services d'information	321 600	3 807	-0,7	2 830	-1,0
KZ : Activités financières et d'assurance	781 800	4 135	-2,0	3 022	-1,6
LZ : Activités immobilières	231 900	2 804	3,5	2 121	3,6
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2 517 600	2 747	3,2	2 070	2,9
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	846 800	3 723	-0,2	2 775	-0,5
MB : Recherche-développement scientifique	84 600	4 128	1,4	3 019	1,0
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	182 900	3 045	0,0	2 279	0,3
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	1 403 300	2 027	3,4	1 553	3,3
OQ : Enseignement, santé humaine et action sociale (hors administration publique).	1 657 100	2 214	0,6	1 676	0,6
PZ : Enseignement	271 700	2 487	-1,2	1 879	-1,3
QA : Activités pour la santé humaine	50 800	2 516	1,6	1 907	1,7
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	877 300	1 951	0,9	1 477	0,8
RU : Autres activités de services	654 400	2 354	-0,1	1 806	0,2
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives	200 800	2 741	-1,0	2 138	-0,8
SZ : Autres activités de services	453 600	2 184	0,4	1 660	0,7
DE à C5 : Industrie	3 164 800	2 908	0,8	2 164	1,4
FZ : Construction	1 411 300	2 475	1,9	1 880	2,3
GZ à RU : Tertiaire	11 575 600	2 674	1,0	2 024	1,1
Ensemble	16 151 700	2 708	1,0	2 042	1,3

Source : Insee, DADS ; calculs Dares.

(1) Estimations Dares à partir des DADS ; champ : salariés des entreprises du secteur privé et semi public hors apprentis ; France entière.

Lecture : dans le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, la rémunération brute en EQTP d'un salarié s'est élevée en moyenne à 3 264 euros par mois en 2009, soit 2,5 % de plus qu'en 2008.

Champ : salariés des entreprises du secteur privé et semi-public, hors apprentis ; France entière.

Tableau 4 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par branche professionnelle en 2009

Conventions regroupées pour l'information statistique CRIS1 dont principales conventions collectives	Effectif salarié au 31 décembre 2009 (1)	Rémunération brute		Salaire net	
		Montant mensuel en 2009 (en euros) (2)	Évolution sur un an (euros courants en %)	Montant mensuel en 2009 (en euros) (2)	Évolution sur un an (euros courants en %)
A : Métallurgie et sidérurgie	1 737 100	3 265	0,1	2 423	0,8
Dont : 0054 - Métallurgie région Parisienne	291 300	3 125	-0,9	2 304	0,1
0650 - Métallurgie cadres	411 200	5 291	-0,6	3 873	-0,5
B : Bâtiment et travaux publics	1 518 700	2 467	1,8	1 873	2,2
Dont : 1596 - Bâtiment ouvriers jusqu'à 10 salariés	393 600	1 993	0,9	1 537	1,2
1597 - Bâtiment ouvriers plus de 10 salariés	636 900	2 296	1,4	1 759	1,9
1702 - Travaux publics ouvriers	208 400	2 318	2,2	1 750	2,9
2609 - Bâtiment ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise)	120 200	2 727	1,0	2 039	1,1
C : Chimie et pharmacie	520 800	3 720	2,4	2 665	2,3
Dont : 0044 - Industries chimiques	229 800	3 879	1,4	2 778	1,7
0176 - Industrie pharmaceutique	133 200	4 553	4,0	3 195	3,1
1996 - Pharmacie d'officine	119 000	2 422	2,8	1 806	2,8
D : Plastiques, caoutchouc et combustibles	241 000	3 085	1,3	2 269	1,7
Dont : 0292 - Plasturgie	127 700	2 636	1,1	1 970	1,2
E : Verre et matériaux de construction	212 800	2 744	0,5	2 037	1,7
F : Bois et dérivés	304 700	2 514	0,3	1 884	0,7
G : Habillement, cuir, textile	474 100	2 250	1,6	1 712	2,4
H : Culture et communication	598 000	3 229	0,1	2 422	0,7
I : Agro-alimentaire	821 500	2 399	2,4	1 793	2,6
Dont : 0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales	125 600	1 784	1,5	1 344	1,8
J : Commerce de gros et import - export	373 600	2 926	0,3	2 198	0,7
Dont : 0573 - Commerces de gros	331 600	2 787	0,3	2 100	0,7
K : Commerce principalement alimentaire	654 800	2 096	2,3	1 589	3,5
Dont : 2216 - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire	649 300	2 095	2,3	1 588	3,5
L : Commerce de détail principalement non alimentaire	411 500	2 257	1,0	1 711	1,7
Dont : 1517 - Commerce de détail non alimentaire	117 100	2 009	-2,4	1 560	-1,8
M : Services de l'automobile et des matériels roulants	517 800	2 354	0,8	1 781	0,8
Dont : 1090 - Services de l'automobile	434 300	2 322	0,8	1 754	0,9
N : Hôtellerie, restauration et tourisme	920 400	2 014	1,0	1 552	1,2
Dont : 1979 - Hôtels cafés restaurants	580 100	2 000	1,1	1 553	1,4
O : Transports (hors statuts)	868 700	2 580	1,3	1 956	1,1
Dont : 0016 - Transports routiers	642 000	2 322	1,0	1 763	1,1
P : Secteur sanitaire et social	1 890 600	2 249	0,4	1 699	0,4
Dont : 0029 - Hospitalisation à but non lucratif	305 100	2 459	0,5	1 840	0,5
0413 - Personnes inadaptées (convention 1966)	405 500	2 057	1,1	1 554	0,9
1258 - Aide à domicile	155 600	1 659	2,8	1 254	2,9
1518 - Animation	126 800	2 062	0,9	1 587	1,1
2264 - Hospitalisation privée	237 000	2 255	0,8	1 722	1,0
Q : Banques, établissements financiers et assurances	737 600	3 993	-3,1	2 903	-2,4
Dont : 1672 - Sociétés d'assurances	134 000	4 097	-1,8	2 972	-1,1
2120 - Banques	263 800	4 487	-3,7	3 199	-3,0
R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment	332 200	2 809	0,8	2 113	0,9
Dont : 1527 - Immobilier	142 700	2 922	1,0	2 209	0,9
S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises	813 000	3 534	-0,8	2 641	-1,0
Dont : 1486 - Bureaux d'études techniques	697 200	3 738	-0,6	2 790	-1,0
2098 - Prestataires de services secteur tertiaire	112 600	2 217	-0,4	1 680	0,4
T : Professions juridiques et comptables	239 600	3 167	-0,2	2 381	-0,5
Dont : 0787 - Cabinets d'experts comptables	128 100	3 266	-0,2	2 445	-0,3
U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité	619 300	1 898	2,5	1 464	2,8
Dont : 1351 - Prévention et sécurité	144 600	1 815	2,4	1 405	2,8
1810 - Entreprises de propreté	356 200	1 649	3,9	1 290	4,1
V : Branches non agricoles diverses	609 200	2 518	0,0	1 906	0,1
Dont : 2596 - Coiffure	106 700	1 670	1,2	1 267	1,2

Source : Insee, DADS ;
calculs Dares.

(1) Estimations Dares à partir du fichier exhaustif des DADS ; champ : salariés du champ DADS, c'est-à-dire hors agents de la fonction publique d'État, des activités extra-territoriales et des activités des ménages.

Note : les conventions sont conformes à l'état de la négociation collective au 31 décembre 2010.

Lecture : en 2009, dans le regroupement de niveau 1 de la CRIS, « métallurgie et sidérurgie », la rémunération mensuelle brute en EQTP d'un salarié s'est élevée en moyenne à 3 265 euros.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public, hors apprentis ; France entière.

NOMENCLATURES STATISTIQUES

LA NOMENCLATURE AGRÉGÉE

Les résultats présentés par secteur d'activités (tableau 3) sont établis en nomenclature agrégée (NA). Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (NAF révision 2) qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les regroupements de la nomenclature agrégée visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production. Les secteurs d'activités retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A17 et A38 de la nomenclature agrégée (1).

Parallèlement à la nomenclature agrégée de l'Insee, la Dares a conçu à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS), qui regroupe les branches professionnelles à trois niveaux.

LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE (CRIS)

CONVENTIONS ET ACCORDS : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. Dans ce cadre, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. La convention collective couvre l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que les garanties sociales, tandis que l'accord se limite à un ou plusieurs objets de négociation.

Le champ d'application des conventions et accords peut être interprofessionnel ou professionnel. Il s'agit dans ce dernier cas d'une convention ou accord dit « de branche ». Une convention collective de branche couvre l'ensemble des relations de travail dans un champ professionnel donné. D'éventuels accords peuvent se greffer sur la convention collective de branche, l'ensemble constitue dès lors le dispositif conventionnel de la branche.

Le champ d'application des accords et des conventions de branche

Toute convention collective délimite un champ d'application catégoriel (catégories de salariés intéressées par le texte), un champ d'application géographique (national, régional, départemental ou local), un champ d'application professionnel défini en termes d'activités économiques.

L'extension des accords et des conventions collectives

Le cadre juridique de la négociation collective, établi en 1919, ne prévoyait aucune obligation d'application de la convention collective. Depuis la loi du 24 juin 1936, un texte conventionnel peut être « étendu » par le ministère dont il dépend (celui chargé du travail ou celui chargé de l'agriculture). Il s'impose alors à toutes les entreprises de son champ d'application. Si la majeure partie des grandes conventions collectives sont étendues, ce n'est toutefois pas une généralité. Une convention collective peut ainsi être étendue, non étendue ou en voie d'extension (lorsque le processus d'extension n'est pas encore parvenu à son terme). Dans les deux derniers cas, l'application de la convention n'est pas obligatoire pour les entreprises non adhérentes aux syndicats signataires.

L'identification des conventions collectives

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la direction générale du travail (DGT) a créé l'identifiant de convention collective (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est attribué à chaque texte présent dans la base de données des conventions collectives.

Conçue à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des CRIS, élaborée par la Dares, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau CRIS1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau CRIS2 en comprend 64 et le niveau CRIS3, le plus détaillé, en comporte 137. La CRIS est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ». La version 2010 de cette grille a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 31 décembre 2010.

Bien que les intitulés soient parfois proches, les regroupements de la CRIS et de la nomenclature agrégée ne se recoupent que partiellement : deux établissements d'un même secteur d'activité peuvent relever de conventions collectives différentes et *vice-versa*.

(1) Pour en savoir plus, voir le site de l'Insee, www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages ».